

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

45883

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 09872 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAHMAI Mohamad

Date de naissance : 01.01.1950

Adresse : 8. LAALOU RUE 16 CO. ESPAGNE

Tél. : 06 67 43 59 33 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. KHADIJA FILLY
اختصاصية في طب وجراحة العيون
Ophtalmologiste
Tél : 05 22 37 07 43 - Casablanca

Date de consultation : 26/10/2008

Nom et prénom du malade : LAHMAI Age : 58 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vise de réfraction + cagallia

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/10/2008

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/20	CS	1.65	200.00 D.H	DR KHAIRI Ophthalmoniste 05 22 37 07 66 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL AHRAM 106, Bd Makdad Iahrizi Hay El houda Cite Djemaâ Casa - Tel : 05 22 57 88 98 EKKAT Faculté Dr. en Pharmacie	26/10/20	164.70

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	26/10/20	2 Verres + Monture optic				1900.00 D.H

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000	
	D 00000000 00000000 35533411 11433553	
	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC



Facture N° 0001863

Casablanca, le : 02.11.2022

Mr (e) : LAHMAM ASMIA

N°de nomenclature: VL / VP

Docteur : KHADIJA FILTY

Monture : optique 900,00

Verres : organique Antireflet 1000,00

VL OD : (95° - 0,75) - 0,75

VL OG : (75° - 1,00) - 0,75

VP OD :

VP OG :

Total : 1900,00 DT

Arrêtée la présente facture à la somme du: Dizaine Neuf cent

Dix-huit

O' LHEND
170, Bd Aba Chouaib Doukkali - Sidi Maârouf 3 - Casablanca

170, Bd Aba Chouaib Doukkali - Sidi Maârouf 3 - Casablanca

RC. : 242266 - Patente : 34602206 - CNSS : 4913473 - IF : 45521215 - ICE : 001784537000020

الدكتورة خديجة فلتى

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

طبيبة رئيسة سابقة بقسم أمراض العيون

بمستشفى محمد السادس السقاط عين الشق

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون بباريس

تسليم الشواهد الطبية من أجل رخصة السياقة



angio drop TY

Rougeur
Fatigue
oculaires

indicaux pour permis de conduire

Casablanca le :

26 / Nov / 2020 الدار البيضاء في :

LAHNAH

ASAFIA

Vues de correction

VL



$$OD = (95^{\circ} - 0,75) - 0,75$$

$$OU = (75^{\circ} - 1,00) - 0,75$$

Nouvelle +
U. Antireflets.



الدكتورة خديجة فلتى
Dr. KHADIJA FILTY
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
Ophtalmologiste

Tél : 05 22 37 07 43 - Casablanca

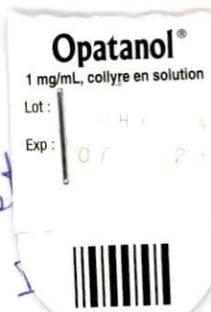
شارع واد الذهب، رقم، 106، الطابق الأول ، فوق مقهى أنكونا (قرب صيدلية سكيبة). مبنى مسيك سباتة الدار البيضاء

Boulevard oued ED-DAHAB, N° 106, 1er étage, Ben msik, Casablanca

GSM : 06 08 93 17 90 / Tél : 05 22 37 07 43

LOT

PHARMACIE AL AHRAM
106, Bd Makdad Iahrizi
Hay El houda Cite Djemaa
Carrefour 05 22 57 88 98
SEKKAT Rachid Dr. en Pharmacie



9070

1 - Opel

7400

2 - Angiodrop 10ml

16470